

Procès-Verbal de la réunion du conseil municipal du 29 Septembre 2022

L'an deux mil vingt-deux, le 29 septembre à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, en séance ordinaire, sous la présidence d'Evelyne NICOL-HEIMBURGER

Etaient présents : Mmes CASSAN, NICOL-HEIMBURGER, VASSILIEFF, MM. COLLI, GREGOIRE, POUSSARDIN, RAFFY

Absents excusés : M. Romain GUIBERT,

Date de convocation : 22/09//2022 Secrétaire de séance : M. Christian Poussardin

Approbation du procès-verbal de la séance du 28 juillet 2022

Evelyne Nicol-Heimburger demande la validation du procès-verbal du conseil municipal du 28 juillet 2022. Le procès-verbal est validé à l'unanimité.

Actualisation du Plan Départemental des itinéraires de promenade et randonnées(PDIPR)

Evelyne Nicol-Heimburger après visionnage de la carte mentionnant les itinéraires de promenade et randonnées sur la commune, demande au Conseil si celui-ci souhaite inscrire d'autres itinéraires. Aucun souhait particulier. Madame le Maire demande la validation du Plan Départemental des itinéraires de promenade et randonnées, le Plan actualisé est validé à l'unanimité.

Demande de subvention exceptionnelle de l'ASLSH de Cardaillac

Evelyne Nicol-Heimburger : Le ASLSH de Cardaillac a adressé une demande de subvention auprès de notre commune pour financer les activités du mercredi matin.

Le Conseil a débattu sur la présence d'enfants de Camburat à ces activités, sur le fait que les parents participent financièrement à ces activités, sur le montant des prestations des intervenants. Aucun élément n'étant porté à notre connaissance, le Conseil se prononcera lors d'une prochaine séance au vu des réponses apportées.

Fiscalité de l'aménagement : vote du taux et information sur le transfert de gestion

Evelyne Nicol-Heimburger indique que le Grand Figeac a délibéré sur le taux que devront reverser, sur la perception de la taxe d'aménagement, les communes au profit de l'EPCI :

Les communes ayant une zone d'activités devront reverser 1% de leur taxe tandis que les communes sans zone d'activités sont pour l'année à venir exonérés de versement sachant que l'Etat pourra revenir dans le futur sur cette exonération.

La commune depuis 2010 a voté pour un taux de 2%.

Le Conseil valide à l'unanimité le maintien de ce taux de taxe.

Convention dématérialisation Centre de Gestion du Lot

Evelyne Nicol-Heimburger : Une convention est en cours concernant la dématérialisation des actes pour le contrôle de légalité avec un certificat de signature électronique ainsi que pour les marchés publics. Suite à une évolution, cette convention est dénoncée et une nouvelle convention est à signer avec une annexe jointe proposant différents choix à effectuer suivant notre activité. Il est proposé au Conseil de ne conserver dans la nouvelle convention que le certificat électronique et de donner à Madame le Maire le pouvoir de signer la nouvelle convention.

Le Conseil se prononce favorablement à l'unanimité.

Déploiement Espace Numérique du Lot

Evelyne Nicol-Heimburger précise ce qu'est le déploiement de l'espace numérique du Lot (ENT de 1ere Région Académique) concernant les écoles ; L'académie de Toulouse demande une participation financière de 45 € à la commune à cet effet. La maitresse de l'école primaire de Camburat demande de surseoir pour cette année en attendant d'avoir des retours sur l'efficacité du système.

Le Conseil adopte à l'unanimité la position de la maitresse et se prononcera l'an prochain en fonction des recommandations que celle-ci donnera.

Convention mise à disposition personnel et matériel Camburat/Fourmagnac

La convention entre les communes de Camburat et Fourmagnac a été signée au cours du mois de septembre pour l'année 2022 (1 janvier 2022 au 31 décembre 2022). Il s'avère, après réflexion et consultation des factures émises par Fourmagnac et renseignements pris, que certaines charges ne doivent pas nous être imputées.

Madame le Maire souhaite que la convention soit dénoncée et qu'une nouvelle convention soit proposée en scindant la mise à disposition de l'agent Technique de l'usage du matériel des deux communes.

Le Conseil valide à l'unanimité la dénonciation de la convention.

Déclassement/classement de la portion de voie communale (VC9) La Granie

Madame le Maire précise que ce déclassement nécessite la mise en place d'une enquête publique consistant à nommer un enquêteur et la parution d'articles dans la presse.

Un débat s'instaure concernant tous les frais induits pour cette opération de déclassement. Il est décidé que Monsieur Patte doit formellement s'engager par écrit à tout régler à l'appui des factures que nous lui remettrons.

Le Conseil adopte à l'unanimité la mise en place d'une enquête publique.

Réduction de la durée de l'éclairage public

Madame le Maire propose afin de réduire les frais de consommation électrique l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures.

Le Conseil adopte à l'unanimité l'extinction de l'éclairage public de 23 heures à 6 heures.

Recensement 2023

La commune est tenue d'effectuer le recensement de la population de la commune. A cet effet, il convient de recruter un agent recenseur qui ne doit pas être un élu.

Questions diverses

Possibilité de mettre en place une régie d'encaissement pour les sommes à percevoir pour la location de la salle des fêtes, les sommes à récupérer sur les frais de cantine.

Peut-on prévoir l'élagage de la rue descendant de la mairie sur la D840.

Prévisions conventions mise à disposition hangar aux associations

Date concernant l'inauguration école primaire

Le Maire :



Le secrétaire de séance :

